

CONSEIL DE LEGISLATION ROTARY INTERNATIONAL DU 9 AU 14 AVRIL 2022

HOTEL HYATT REGENCY CHICAGO

Le Conseil de Législation du Rotary (Le COL), considéré comme le Parlement du Rotary a eu lieu à Chicago du 9 au 14 avril 2022.



L'assemblée est composée de 523 délégués

- 312 étaient en présentiel
- 163 en Visio
- 48 empêchés.

Dimanche 10 avril

- Ce dimanche après-midi était consacré à la réunion préparatoire sur l'organisation, la présentation du programme, des procédures, des informations pratiques, et le test du matériel mis à disposition.
- Rappelons ici la chance que le français fasse partie des langues officielles du Rotary.
- Nous avons poursuivi avec un point sur le plan stratégique du RI, sur la situation financière actuelle, ainsi que prévisions et projections sur 5 ans.

Lundi 11 au jeudi 14 avril

Quatre jours consacrés à l'étude des amendements :

- Le rapporteur du projet dispose de 3 minutes de présentation, puis 2 minutes sont accordées à chaque intervenant souhaitant argumenter POUR ou CONTRE mais aucun débat contradictoire.
- Pour éviter des longueurs dans ce processus, le Directeur du COL demande aux délégués s'ils souhaitent poursuivre (des cartons de couleurs sont prévus à cet effet). Si deux tiers se prononcent pour l'arrêt alors on passe au vote.

Quelques chiffres concernant les amendements :

- 146 projets soumis
- 94 projets retenus
- 15 Retirés (avant ou en cours de Conseil)
- 79 Total des amendements soumis au vote

Résultats :

- 53 Rejetés. $53 / 79 = 67\%$
- 26 Approuvés $33 / 79 = 33 \%$

Répartition géographique des amendements présentés par ordre décroissant :

- 23 par le Japon
- 13 par le CA du RI
- 10 Brésil
- 10 USA + Canada
- 09 Inde
- 06 Taiwan
- 05 Norvège/ Suède.
- 02 France
- Etc...

Quelques exemples d'amendements rejetés :

- **22-01 / 22-02 / 22-03** Modifier les objectifs d'un Rotary Club
- **22-05** Fournir aux clubs, une procédure d'acceptation des démissions de vive voix.
- **22-10** Ajouter l'équité et l'inclusion comme critères pour constituer un effectif équilibré.
- **22-16 / 22-17** Définir une limite d'âge pour les Rotaractiens.
- **22-34** Fournir à tous les membres un exemplaire électronique de la Revue et un exemplaire papier sur demande.
- **22-35** Rendre facultatif l'abonnement à la revue officielle.

- **22-37** Supprimer dans le règlement intérieur du RI les dispositions concernant le droit d'admission des nouveaux clubs.
- **22-44 / 22-45** Limiter le Mandat et le salaire du secrétaire General.
- **22-74** Supprimer l'obligation d'organiser une conférence de District annuelle.
- **22-77** Ajouter le développement professionnel au deuxième domaine d'action, et l'action professionnelle à la liste des commissions de club recommandées. (Présenté par la France)
- **22-79** Modifier le troisième domaine d'action du Rotary en y incluant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. (Présenté par la France)
- **22-86 / 22-87 / 22-88 / 22-89.** Plusieurs projets souhaitant modifier les règles ou rapports d'assiduité.

Quelques exemples d'amendements Adoptés :

- **22-13** Supprimer l'obligation pour un membre de travailler ou résider dans la ville de son club. (Statuts du RI)
- **22-18** Permettre aux Rotaractiens de siéger aux commissions du RI.
- **22-46** Augmentation des cotisations. (35,5\$ en 22/23 ; +1\$ 23/26)
- **22-70** Moderniser et simplifier les statuts du RI sans apporter de changements substantiels.
- **22-71** Modifier l'administration des clubs dans le cadre d'un projet pilote. (Possibilité pour le CA de lancer des projets pilotes, création d'un échelon supplémentaire au-dessus du gouverneur approuvé par les districts concernés et limités au RIBI et à la zone AUST/NZ)
- **22-72** Modification des limites territoriales des districts (moins de 20 clubs ou moins de 1100 rotariens ou scinder un district de plus de 100 clubs ou plus de 5400 rotariens.
- **22-85** Supprimer l'obligation de soumettre un rapport d'assiduité. (Règlement Intérieur du RI)
- **22-92** Modifier la procédure pour approuver les dispenses d'assiduité.

Quelques commentaires sur le déroulement du COL

Sur la Forme /



*Groupe des délégués de
notre zone.*

*Nous nous étions déjà
rencontrés à plusieurs
reprises et en visio.*

- Cet évènement s'est tenu dans un climat particulièrement serein, des échanges courtois, des contacts enrichissants.
- Une organisation parfaite.
- La proximité des hauts dirigeants et leur disponibilité a été très appréciée des participants.



Sur le fond



- Lors des présentations, l'accent a été fortement mis sur la DEI / Diversité - Equité - Inclusion/.
- Lors de certaines séances plusieurs Hauts dirigeants, actuels et à venir, ont pris position personnellement, pour soutenir ou rejeter des amendements.
- Nous avons assisté à des interventions très argumentés, car les préoccupations sont extrêmement différentes selon les pays. Un rappel important, s'il le fallait, de l'Universalité de notre mouvement.

Nous devons donc toujours raisonner en termes de « Monde Rotarien »



Hommage !

Au cours d'une séance, Intervention de notre Président Shekhar pour saluer la présence du délégué Ukrainien.

Après différents discours de fin d'assemblée, notamment celui de nos Présidents du Ri et du COL, la cloche a retenti pour mettre fin au COL 2022.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des clubs de notre District qui m'ont accordé leur confiance pour les représenter et permis de vivre un moment rotarien d'exception.

Ressources

Vous trouverez en pièce jointes :

- L'intégralité des amendements avec les trois modifications apportées avant examen sur trois projets les : 22-11 / 22-46 / 22-71
- Le résultat des amendements approuvés